

Le Chemin des Orris



Une randonnée proposée par Office de tourisme des montagnes de Tarascon et du



D'une promenade d'altitude, dans un paysage de haute-montagne vous pouvez faire aussi une petite sortie éducative. Le petit voyage dans le temps est assez court et visite les orris du fond de la vallée de Soulcem frontalière avec l'Andorre et l'Espagne. Les nombreuses petites habitations estivales en pierres sèches attestent de l'intense activité pastorale de la vallée.

Durée :	4h55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.45km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	705m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	706m	Régions :	Pyrénées, Pyrénées centrales
Point haut :	2322m	Commune :	Auzat (09220)
Point bas :	1616m		

Description

Accès : De Tarascon, prendre la D8 en direction de Vicdessos - Auzat (km16). Suivre Marc D108 (km24). Suivre direction Étang de Soulcem jusqu'au Pla de l'Isard. Une piste carrossable suit jusqu'aux Orris du Carla. Parking Orris du Carla.

(D/A) Départ du Parking des Orris du Carla. Prendre le chemin balisé en Jaune qui contourne la cabane de berger. Il suit le ruisseau de Soulcem rive droite et atteint une passerelle au pied des cascades du Labinas.

(1) Virer à droite, la franchir et partir à gauche pour cheminer rive gauche. Vous pouvez contempler les Orris du Labinas, restaurés récemment. Après 800m arriver à un croisement.

(2) Suivre à droite le chemin qui traverse le ruisseau du Roumazet. Il s'élève fortement dans sa première partie et s'adoucit en arrivant à l'Étang de Roumazet.

(3) Le contourner par la gauche et atteindre un col situé à 2300 mètres. Belle vue sur le Pic de la Rouge (2902 mètres). Rejoindre l'Étang de la Soucarrane.

(4) Le contourner par la gauche jusqu'à son déversoir. Descendre à gauche jusqu'au Pla de la Croutz en passant devant les Orris des Estrets.

(5) Continuer la descente à gauche et retrouver l'itinéraire de l'aller.

(2) Poursuivre pour le même chemin qui ramène en fond de vallée, jusqu'aux Orris du Carla **(D/A)**.

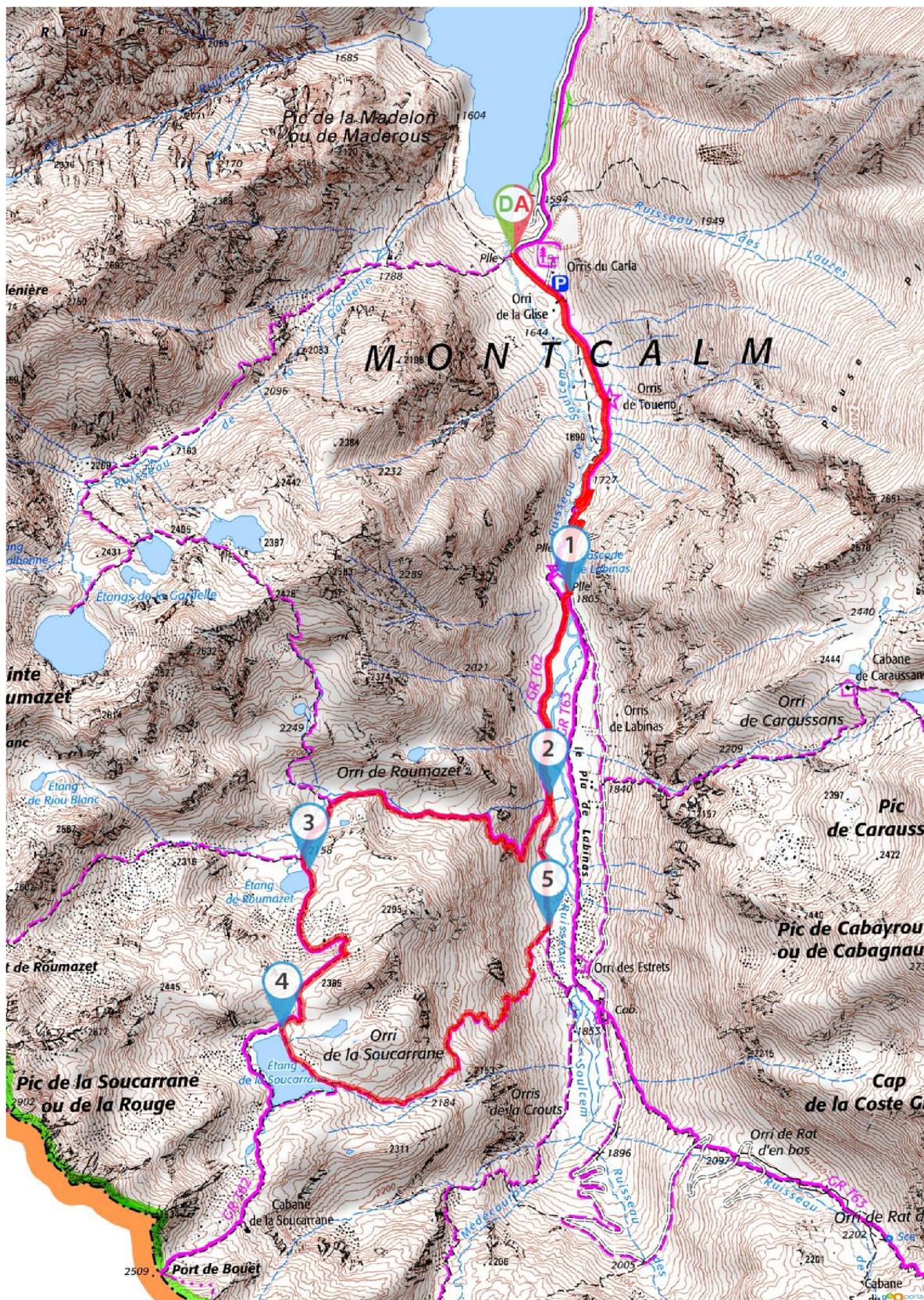
Points de passages

- D/A Parking Orris du Carla**
N 42.65755° / E 1.44653° - alt. 1617m - km 0
- 1 Passerelle**
N 42.644582° / E 1.449464° - alt. 1818m - km 2.01
- 2 Jonction de la boucle**
N 42.636843° / E 1.44837° - alt. 1823m - km 2.93
- 3 Étang de Roumazet**
N 42.63401° / E 1.436043° - alt. 2173m - km 4.67
- 4 Étang de la Soucarrane**
N 42.627975° / E 1.434659° - alt. 2307m - km 5.8
- 5 À gauche**
N 42.631863° / E 1.448354° - alt. 1841m - km 7.94
- D/A Parking Orris du Carla**
N 42.65757° / E 1.44652° - alt. 1616m - km 11.45

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-chemin-des-orris/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N | 1km
©2018 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.